PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 23 AVRIL 2024 (19 : 30)

Présents :
Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;
Excusée :
Madame Sarah De Baets, Conseillère;

Conseil communal du 23 avril 2024

à 19h30

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

Absents pour ce point :
Madame Natacha Leroy, Échevine;
Monsieur Frédéric Maghe, Conseiller;

1. Règlement général de Police - Adoption d'un nouveau règlement général de Police à la suite de la fusion des zones de police Binche-Anderlues et Lermes

Le Conseil communal est invité à abroger le règlement général de police du 16 décembre 2014 et à adopter le nouveau règlement général de police à la suite de la création de la nouvelle zone de police Binche-Anderlues-Lermes.

M. Calvagna demande si le règlement général de Police est en ligne. En effet, il constate la présence de mendiants à la Poste et souhaite savoir si les règles en la matière sont connues des citoyens et accessibles.

M. Devin précise que l'actuel Règlement Général de Police est effectivement sur le site internet de la Ville. Quant à celui qui est soumis au vote, il le sera dès l'obtention du vote du Conseil communal et le retour de la Tutelle.

Accord à l'unanimité

FINANCES

Madame Natacha Leroy entre en séance avant la discussion du point.
Monsieur Frédéric Maghe entre en séance avant la discussion du point.

2. Comptes communaux 2023 - Art. L1122-23 du CDLD - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2023 aux montants ci-après :

- Service ordinaire:
 - Résultat budgétaire exercice propre : + 4.559.154,93€
 - Résultat budgétaire global : + 6.758.295,20€
- Service extraordinaire: Résultat budgétaire global : + 220.351,36 €

M. Laurent Arman, Échevin des Finances, présente le compte communal pour l'exercice 2023.

" Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je tiens à remercier chaleureusement Mme la Directrice financière et son personnel des services financiers pour leur soutien à l'élaboration de ce compte communal 2023. Merci encore pour votre appui et votre professionnalisme.

1. *LES CHIFFRES*

Le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de 4.559.154,93 €. (+2.634.859,01 €)

Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 6.758.295,20 € et ce, avec un prélèvement d'1.300.000 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire et financer nos investissements et d'une provision de 656.840,51€ pour absorber l'augmentation des coûts énergétiques en 2024 (PM : 307.000€ /2022, (208.000€/2023 + 448.840€ / Ministre Collignon).

- *(Au 31.12.2023, les engagements à reporter vers l'exercice 2024 s'élevaient à 899.344,39 €.)*

2. *LES RECETTES*

Le volume global des recettes à l'exercice propre 2023 s'élève à 47.082.346,04 €.

Les principaux types de revenus :

- *Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville, pas d'augmentation) : 22.953.924,17 €.*

 (+4.621.844,28 € : impôt des personnes physiques (14 mois d'enrôlement à la place de 12 + indexation) + 3.824709,27€, Précompte immobilier (indexation) : + 852.599,58 €)
 Elles représentent 49% des recettes totales.

- *Le Fonds des communes : 13.942.544,27 €. Ce qui représente près de 30% des recettes globales. (+886.969,61€ par rapport à 2022, indexation)*

- *Les subsides ordinaires (subventions et aides reçues des autorités fédérales, régionales et communautaires) reçus : 7.511.588,82€*

 (+834.106,82€ : APE(indexation) : +291.096,52 €,
 Subvention énergie : +448.840,51 €)

- *Les dividendes (Intercommunales Gaz & Électricité, etc…) s'élèvent à 1.359.901,26 € et représentent 2,9 % des recettes totales (- 253.683,85€ : subvention exceptionnelle 2022 IDEA télédistribution).*

3. *LES DEPENSES*

Le volume global des dépenses à l'exercice propre 2023 s'élève à 42.523.191,11 €.

Les principales dépenses :

- *Le personnel : 17.475.861,82 €. Ce qui représente 41,1% des dépenses globales de l'année.*
 (Supérieur de 1.830.078,54 €/2022) à Indexation 2022 sur une année pleine + 2 indexations 2023, plus 20 EQTP

- *Les frais de fonctionnement : 6.602.038,76 €. Ce qui représente 15,5 % des dépenses de l'année. (Année complète sans COVID (festivités carnavalesques), Indexation des contrats, augmentation des coûts énergétiques)*

- *Les transferts : 13.935.362,40 €. Ce qui représente 32,8 % des dépenses totales.*

Les principaux transferts :

 - *Dotation de 4.920.000 € au CPAS. (Identique)*
 - *Dotation de 4.420.132€ à la Zone de Police. (+ 400.000€)*
 - *Dotation de 1.127.901€ au Service Régional d'Incendie. (+80.000€)*
 - *Coût vérité des déchets : 1.914.538 € (+ 108.000 /2022)*
 - *FE : +132.500€ (408.137€)*
 - *Primes Covid commerçant : -147.000€*
 - *Cotisation tour de France : -120.000€*

- *Les dépenses de dette : 3.853.087,62 € (+92.000 €, Elles représentent 9,06 % des dépenses globales de l'année).*
 Elles comprennent la dotation de 65.000 € à la Régie foncière et 295.383,45 € d'emprunts de tiers/part Etat (recettes correspondantes), soit une dette réelle en part propre de 3.431.142,37 €, représentant 8,06% (inf. 9%)

PM : Le ratio financier (part dette propre/recettes totales) est de 6,43% (max. 17,5%/RW)

4. *LES INVESTISSEMENTS*

En 2023, la Ville de Binche a affecté un budget de 9.795.073,90 € aux divers investissements extraordinaires.

Les principaux secteurs d'investissements en 2023(engagements):

- *409.000€ pour l'Administration générale (matériel camionnette, véhicules électriques, achat de mobilier, réparations toitures, remplacement chaudières,)*
- *5,5 millions € en Voiries (différents marchés stock, trottoirs rénovation urbaine (Quartier de la montagne), Wallonie Pistes Cyclables, ZIT, éclairage public, …)*
- *1,9 millions € pour le Commerce (Aménagements de bâtiment (éco-quartier), Expo-urbaines, …*
- *1,1 millions € pour l'Enseignement (marchés stock, Préaux solaires, aménagements des cours d'école, matériel informatique, Cuisine à l'école de Ressaix, …)*
- *150.000 € pour Culture et Sport (panneaux photovoltaïques Saint Albert, électrification du parc communal, …)*
- *450.000 € Action Sociale (nouvelle maison de quartier à Péronnes : Acquisition + travaux)*
- *143.000 € pour santé publique (marché stock Ruisseaux/Fossés, libération des participations dans les entreprises publiques, …)*

Le recours réfléchi à l'emprunt associé aux subventions recueillies nous permet de garder sous contrôle notre dette dont l'encours s'élève à 33.460.789 €
(PM : ration volume de dette = Encours part propre/recettes totales = 62,75% (max 125% autorisé par RW)
Et la durée théorique moyenne de remboursement passe de 12,04 années à 12,69 ans.

5. *CONCLUSION*

- *Nous continuons à dégager un boni important à l'exercice propre (+ une provision disponible d'1.700.000 € (1,2 millions/Ville, 500.000€ / CPAS) et 963.840 € pour les coûts énergétiques soit 2.663.840,51€ au total)*

- *Nous ne touchons pas à la fiscalité. Pas de nouvelle taxe, ni d'augmentation du taux des additionnels !*

- *Nous maintenons nos investissements afin de répondre au mieux aux attentes de nos citoyens.*
 7.559.454.91 € ont été engagés en 2023 et 32.258.095 € pour la période 2020-2023…

- *Nous travaillons au quotidien pour recueillir le maximum de subventions auprès de tous les niveaux de pouvoir afin de mener à bien tous nos projets (40% de subsides pour la période 2020-2023) ...sans hypothéquer le futur de notre Cité.*

Notre gestion sérieuse des finances a permis de dégager un boni et de maintenir des provisions, avec un taux d'endettement largement en deçà de la limite autorisée par la Région Wallonne.

Cette situation permet d'envisager sereinement l'avenir et le financement de projets futurs, sans devoir augmenter les taxes".

M. Calvagna, pour le groupe Union, remercie le service pour le travail effectué. Il constat qu'il y a une augmentation de 4.000.000 EUR en recette à l'IPP et une augmentation substantielle au fonds des communes. Il demande, si dans un tel contexte, on peut envisager une diminution de la fiscalité communale ou une amélioration des infrastructures qui en ont besoin, selon lui.

M. Devin indique que le remerciement adressé au Service des Finances le touche également, dès lors que le compte est le marqueur de la bonne gestion communale, celle mise en place par la majorité. Par ailleurs, il précise que certains pourront dire, lors de la campagne, qu'il faut diminuer la fiscalité communale et améliorer la qualité des infrastructures mais il faudra reconnaitre que tout ne sera pas possible en même temps. M. Devin souligne que depuis 18 ans, la majorité n'a pas augmenté la fiscalité locale. En ce qui concerne l'augmentation de 4.000.000 EUR de la recette à l'IPP, elle n'est pas le fait d'une augmentation de la fiscalité locale mais d'un mouvement d'indexation des revenus qui suscite une augmentation de la perception à l'IPP. Il explique encore, qu'au fonds des communes, le Gouvernement wallon a continué à soutenir une augmentation au-delà de l'indexation de ce fonds et qu'elle est la bienvenue pour les finances communales. En ce qui concerne les travaux, M. Devin indique que c'est évidemment toujours coûteux et qu'il y a encore du pain sur la planche et que la majorité essaye de garder des recettes pour financer, sur fonds propres notamment, des futurs projets et ainsi améliorer la qualité des infrastructures. Les écoles communales, par exemple, ont été transformées et cela grâce aux prélèvements sur les bonis dégagés d'année en année. Il cite les travaux à l'Hôtel de Ville et ceux actuellement en cours à la Collégiale.

M. Calvagna indique que cela fait 12 ans que de gros investissements sont annoncés mais qu'ils tardent à venir. Ainsi, la maison de repos bénéficie d'une lourde réfection en budgétisation 2024 au Cpas, ce qui laisse penser que l'on ne se dirigerait pas vers une nouvelle infrastructure pourtant annoncée.

M. Devin indique que des travaux ont été engagés à l'Hôtel de Ville, à la Collégiale, dans les quartiers et notamment en rénovation urbaine mais il ne souhaite pas en faire l'inventaire ici. Il dit qu'aujourd'hui la majorité prend les mesures pour assurer la continuité de fonctionnement de la maison de repos, parce que si des travaux sont lancés, demain, pour une nouvelle infrastructure, celle-ci ne sera pas livrée avant quelques années et il faudra poursuivre avec l'actuelle maison de repos durant ce délai. Les investissements prévus pour maintenir à niveau la maison de repos s'inscrivent dans cette réflexion de continuité.

Accord à l'unanimité

3. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2023 en date du 31 décembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 9.934.009,46 €.

Prise de connaissance

BUDGET VILLE

4. Approbation de la dotation à la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes - Exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à :
- approuver la dotation de la Ville de Binche dans le budget de la Zone de Police de Binche-Anderlues-Lermes pour l'exercice 2024, à savoir un montant de 4.579.703,64€ ;
- transmettre la présente au Conseil de Police et à la Directrice financière.

Accord à l'unanimité

TUTELLE C.P.A.S.

5. Tutelle du CPAS - Finances - Comptes budgétaires de l'exercice 2023 - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter les comptes annuels de l'exercice 2023 du CPAS.

M. Jean-Luc Fayt, Président du CPAS, présente le rapport sur le compte 2023 du CPAS de Binche et approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil de l'Action Sociale.

« Le résultat budgétaire ordinaire du dit compte présente un bilan global de 686.369,41€ quasi équivalent à celui de 2022. Par contre, le mali de l'exercice propre enregistre un net recul pour atteindre son niveau le plus bas. Il est également à noter qu'une alimentation du fonds de réserve classique (non dédicacé) à concurrence de 140.910,07€ a été réalisé en cette année 2023 le portant à la somme de 1.802.212,63€. Ensuite, M. Fayt expose l'évolution globale des dépenses de l'exercice propre qui fait apparaître une forte augmentation liée principalement à l'indexation (notamment des salaires) et l'inflation. Les recettes, quant à elles, connaissent une hausse significative de 17,3% principalement au niveau de la Maison de Repos et de Soins (indexation du

prix et pleine occupation sur l'année complète) ainsi que de l'inscription des 3 projets FSE. Il présente ensuite l'évolution des dépenses et des recettes, des principaux services, en insistant notamment sur :

- *L'augmentation des dépenses au niveau des aides sociales;*
- *La majoration du résultat de la maison de repos de +/- 400.000€ par rapport à 2022;*
- *La diminution du déficit de la crèche (de 534.454,71€ à 397.008,36€);*
- *Le coût du service d'aides aux familles;*
- *L'augmentation des services liés à l'épicerie sociale ;*
- *L'importance des services liés à l'insertion socio professionnelle et sociale ;*
- *Les revenus générés par le parc immobilier.*

M. Fayt conclut en précisant que si le déficit courant de 2023 est en net recul par rapport aux années précédentes, ce qui est un signe encourageant, il convient néanmoins de rester vigilant car le fonctionnement dépend de nombreux subsides, dont il convient que la pérennité soit assurée, si l'on veut maintenir les beaux projets mis en place ».

M. Fayt indique le dossier de la nouvelle maison de repos est prêt depuis 2016. Il a néanmoins subi une évolution de prix de 22.000.000 EUR vers une remise de prix actuelle à 30.000.000 EUR. L'optique est de ne pas endetter la Ville et le Cpas dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Dès lors, la perspective retenue est d'envisager, en prochaine mandature, une augmentation du financement de cette infrastructure, par subsides. Le montant actuel du subside est identique malgré l'augmentation des évaluatifs des travaux. Une mise en œuvre du projet dans un contexte financier amélioré serait appréciable. Pour le reste, le business plan est correct à l'analyse remise par des experts qualifiés dans le domaine. Ce business plan est même qualifié de prudent. Le but, pour l'activité de l'actuelle maison de repos, est le maintien de l'infrastructure dans des conditions d'exploitation et de fonctionnement.

M. Devin précise que la maitrise des finances du Cpas est un élément facilitateur du travail de la Ville et de son Cpas. Il remercie le Cpas pour la mise en œuvre de la bonne gestion.

Accord à l'unanimité

6. Commission locale pour l'énergie - Rapport annuel d'activités - Année 2023 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel d'activités de la Commission locale pour l'énergie, concernant l'année 2023.

Prise de connaissance

JURIDIQUE

7. Fête de la musique - Convention de partenariat - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de partenariat entre la Ville de Binche, l'ASBL Amis de Binche Culture et l'ASBL USAB, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la musique qui aura lieu les 21 et 22 juin 2024, dans le parc Derbaix.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

8. Subsides 2024 - Sociétés carnavalesques - Demande d'agréation les "Paysans de Péronnes" - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer quant à la demande d'agréation pour l'année 2024 de la société carnavalesque "Les Paysans de Péronnes".

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

9. Régie foncière - Arrêt de la comptabilité générale - État des recettes et des dépenses pour l'exercice 2023

Le Conseil communal est invité à approuver la comptabilité générale (état des recettes et des dépenses) pour l'exercice 2023 de la Régie foncière aux montants suivants:

- En recettes, à la somme de : 862.584,07 €;
- En dépenses, à la somme de : 647.606,56 €;
- Soit un résultat budgétaire positif de 214.977,51 €.

Le bilan, compte de résultats et annexe, au résultat positif de : 112.964,06 €.

Accord à l'unanimité

10. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4ème trimestre 2023 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 4ème trimestre 2023, en date du 31 décembre 2023. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 214.977,76 €.

Prise de connaissance

11. Immeuble sis rue de Bienne 55 à 7133 Buvrinnes - Echange entre les parcelles cadastrées C 39/2H P0000 et C sans numéro - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'acte d'échange entre :

- le lot 1 qui est cadastré au nom de la Ville de Charleroi et issu de l'ancienne assiette SNCB. Ce lot est à usage de parking;
 et
- le lot 2 qui est non cadastré au nom de la Ville de Binche et issu de l'ancienne assiette SNCB. Ce lot est à usage de cour.

M. Piret indique qu'un accord de principe avait déjà été donné sur l'échange en 2013. Le point revient seulement en 2024, en Conseil communal. Il s'en étonne.

M. Devin indique que ce délai n'est pas le fait de la Ville de Binche. Interpellée sur le dossier en 2013, elle a fait diligence. La Ville a de nouveau été sollicitée, début 2024, pour poursuivre le processus d'échange et soumettre le dossier auprès de l'organe compétent. Elle l'a fait sans délai.

Accord à l'unanimité

12. Construction d'un ensemble immobilier sis rue des Boulevards à Binche - Approbation du projet d'acte

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente des parcelles cadastrées section A ns° 243/03A et 232H ainsi que la bande de terrain reprise dans le domaine public représentée en zone X6 sur le plan.

Accord à l'unanimité

13. Placement d'une cabine électrique d'ORES sur un coin de la place de Bray - Approbation du bail emphytéotique

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord préalable sur la désaffectation d'une parcelle de terrain à prendre dans une parcelle du domaine public sis Place de Bray, dénommée Lot 1 pour une contenance de 20 m², identifiant parcellaire réservé : section B n° 726A P0000;
- approuver le bail emphytéotique relatif au placement d'une cabine électrique sur cette partie de parcelle.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

14. Approbation de la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention relative à l'exploitation d'un établissement de jeux de hasard de classe IV, dans le cadre de la mise en activité d'une agence de paris, située Place de Leval 24 à Leval-Trahegnies.

Accord à l'unanimité

15. Agence de développement de Centre-Ville - Demande d'agrément pour la période 2025/2030 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la demande d'agrément de la Ville de Binche auprès du SPW pour la mise en place d'une agence de développement de Centre-Ville conformément au dispositif du décret relatif à l'agrément et au financement des agences de développement de Centre-Ville du 15 juin 2023, à valider son plan stratégique et son budget prévisionnel 2025.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

16. IMIO - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2024 de l'intercommunale IMIO à savoir:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;

5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

17. Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges réf. 3298 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de remplacement des sanitaires dans les écoles communales 2024". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 72.829,82 € hors TVA ou 77.199,61 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 722/723-60 (n° de projet 20240009).

Accord à l'unanimité

18. Réfection de l'aqueduc - Rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Réfection de l'aqueduc rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3302 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de l'aqueduc rue du Bois d'Hamal à Leval-Trahegnies". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 79.848,56 € hors TVA ou 96.616,76 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240055).

Accord à l'unanimité

19. Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 3305 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales des marchés publics. Le montant est estimé à 104.424,45 € hors TVA ou 126.353,58 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/731-60 (n° de projet 20240056).

Accord à l'unanimité

20. Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier des charges réf. 1992 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Construction de vestiaires et d'un terrain synthétique au Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue Mahy Faux 110 à 7133 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 1.652.096,46 € hors TVA ou 1.999.036,72 €, 21% TVA comprise.
Le marché est divisé en lots:
- Lot 1: Construction de vestiaires, estimé à 532.888,91 € hors TVA ou 644.795,58 €, 21% TVA comprise;
- Lot 2: Terrain synthétique, estimé à 1.119.207,55 € hors TVA ou 1.354.241,14 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure ouverte comme mode de passation du marché.
- financer la dépense de construction des vestiaires avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/722-54 (n° de projet 20212005) ;
- financer la dépense du terrain synthétique avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/721-60 (n° de projet 20230024).

M. Fragapane indique qu'un renforcement de l'aide en faveur des autres clubs, comme le karaté et le judo, serait le bienvenu considérant les difficultés financières que ces différents clubs rencontrent. Ils peinent à joindre les 2 bouts.

M. Devin explique que la dynamique, présente ici, n'est pas un subside, en argent, mais une mise à niveau et une amélioration de l'infrastructure. Il indique que l'amélioration de ces infrastructures est nécessaire, considérant le nombre de pratiquants au sein de ce club, qui s'élève à 450 jeunes. Ces 4 vestiaires seront alors les bienvenus. Il souligne que l'on investit sur une infrastructure de propriété communale et mise à disposition d'un club. En ce qui concerne les clubs qui ont été cités auparavant, ils bénéficient de subsides par répartition et s'ils évoluent dans des infrastructures communales, ils jouissent de la mise à disposition gratuite des infrastructures et des consommables, au sein de celles-ci. M. Devin explique, par exemple, que le tennis et le rugby évoluent dans des infrastructures privées et qu'à la différence du club de foot de Leval, la Ville de Binche ne peut pas intervenir pour une rénovation, dès lors que ces infrastructures ne sont pas propriété de la Ville.

Accord à l'unanimité

21. Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages », le Conseil communal est invité à:
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3317 et le montant estimé du marché " Reconstruction du mur du cimetière de Péronnes Charbonnages ", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.714,50 € hors TVA ou 50.474,55 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 878/721-54 (n° de projet 20240054).

M. Fragapane indique qu'il a demandé depuis des mois, le placement de bancs dans les cimetières, notamment.

M. Arman précise que le placement est entamé et qu'il sera effectué dans la perspective du prochain Conseil communal.

Accord à l'unanimité

22. Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024/2026 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024-2026 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3323 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux pour le remplacement de chaudières - 2024-2026". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 120.000,00 € hors TVA ou 136.200,00 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/724-60 (n° de projet 20240028).

Accord à l'unanimité

23. Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons - Approbation des conditions et du mode de passation - Prise d'acte - Décision

Dans le cadre du marché « Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons », le Conseil communal est invité à :
- prendre acte de la décision du Collège communal du 8 avril 2024 en vertu de l'article L1222-3 ;
- prendre acte du cahier des charges réf. 3318 et du montant estimé du marché ayant pour objet "Travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de l'Hôtel de Ville et de son beffroi - Fourniture et pose d'un système de protection contre les pigeons", établis par l'auteur de projet, SPRL MOULIN & ASSOCIES, Rue des Forgerons n° 95 à 6001 MARCINELLE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 40.126,00 € hors TVA ou 48.552,46 €, 21% TVA comprise;
- prendre acte du choix la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer la dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 104/724-60 (n° de projet 20190155).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

24. Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction", le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier des charges réf. 3198 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 99.173,55 € hors TVA ou 120.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/733-60 (n° de projet 20240032).

Accord à l'unanimité

25. Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord- cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier des charges réf. 3320 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Accord-cadre 2024 - Désignation d'un auteur de projet pour des missions d'études et de direction de la restauration des espaces intérieurs de l'Hôtel de Ville de Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 9.917,37 € hors TVA ou 12.000,02 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 124/733-60 (n° de projet 20240033).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

26. Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe de fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3300 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Relighting du terrain de football Stade Aimé Vachaudez - Rue du Coeur Dolent à Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 149.300,00 € hors TVA ou 180.653,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée directe avec publication préalable comme mode de passation du marché;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 764/723-54 (n° de projet 20240044).

Accord à l'unanimité

27. Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3299 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de fourniture, d'installation et de programmation d'un wifi pour les écoles communales - 2024/2025". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 721/742-53 (n° de projet 20240042).

Accord à l'unanimité

28. Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges réf. 3306 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion épandeur de sel d'occasion pour le Service des travaux". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 421/743-98 (n° de projet 20240034).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

29. Second avenant à la convention Plan Piscines/2018/PPI.004 relatif à l'octroi d'un complément de crédit CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif « Plan Piscines » QS2 - Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche - Décision

Dans le cadre du « second avenant à la convention Plan Piscines/2018/PPI.004 relatif à l'octroi d'un complément de crédit CRAC (Centre Régional d'Aide aux Communes) conclu dans le cadre du financement alternatif « Plan Piscines » QS2 – Rénovation et extension de la Piscine communale de Binche», le Conseil communal est invité à :
- approuver les termes de la convention relative à la majoration de crédit de 1.135.047,68 € (dont 567.523,84 € de la part subsidiée et 567.523,84 € de crédit à taux 0) octroyé au pouvoir organisateur AC Binche, d'un montant de 35.513,06 € (dont 17.756.53 € de part subsidiée et 17.756.53 € de crédit à taux 0) dans le cadre de l'exécution, mise à charge, de l'investissement « Rénovation de la piscine communale de Binche – PLAN PISCINES/2018/PPI.004 » ;
- mandater le Directeur général et l'Échevin délégué de la Ville de Binche pour signer ladite convention.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

30. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 14 février 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :
- Recettes : 93.566,67 € ;
- Dépenses : 75.634,04 € ;
- Excédent : 17.932,63 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 42.520,52 €, montant approuvé à la modification budgétaire de l'exercice 2023.

Pour: 18
Laurent Devin, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 12
Kevin Van Houter, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

31. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte 2023 de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes après réformation - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 17 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Buvrinnes a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, réformé comme suit :
- Recettes : 80.482,57 € ;
- Dépenses : 68.340,82 € ;
- Excédent : 12.141,75 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 25.965,95 € et le subside extraordinaire versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 40.000,00 €, montants approuvés à la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023.

Pour: 18
Laurent Devin, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 12
Kevin Van Houter, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

32. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche - Compte - Exercice 2023 - Approbation du compte de l'exercice 2023 - Décision

Le Conseil Communal est invité à approuver la délibération du 18 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche a décidé d'arrêter le compte de l'exercice 2023, comme suit :
- Recettes : 32.804,84 € ;
- Dépenses : 32.804,84 € ;
- Excédent : 2.093,03 €.

Le supplément communal versé lors de l'exercice 2023 s'élève à 31.447,93 €, montant approuvé lors de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023.

Pour: 18
Laurent Devin, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 12
Kevin Van Houter, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

33. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2024 - Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 16 mars 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024, comme suit :
- Recettes : 76.887,75 € ;
- Dépenses : 76.887,75 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'exercice 2024 augmente de 2.170,00 € et s'élève à 40.103,95 €.

Pour: 18
Laurent Devin, Larissa Davoine, Natacha Leroy, Etienne Piret, Frédéric Joie, Benoît Deghorain, Judith Philippe, Frédéric Maghe, Marinella Cramarossa, Salvatore Calvagna, Maria Hamel, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Saverio Fragapane, Thomas Ferrari, Fabrice Manderlier, Alexandre Balourdos
Abstentions: 12
Kevin Van Houter, Frédéric Tilmant, Marie-Claude Klenner, Laurent Arman, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Manuel Bejarano Medina, Philippe Labar, Eugénie Ruelle, Thomas Beaujean, Alexandre Rombaut, Jean-Luc Fayt

URBANISME

34. Urbanisme 6693/439 - Résultats de l'enquête publique et avis sur la création de voiries dans le cadre d'un permis d'urbanisation visant la création d'un quartier résidentiel sur des terrains situés à la rue Verte à Leval - Avis

Le Conseil communal est invité à:
- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique;
- émettre un avis sur la création de nouvelles voiries dans le cadre de la demande de

permis d'Urbanisation CODT concernant la création d'un quartier résidentiel, sur des terrains situés à la rue Verte à Leval-Trahegnies. Une enquête publique a été réalisée du 19/01/2024 au 19/02/2024 et a donné lieu à 14 réclamations et une pétition contre le projet avec 81 signatures.

Avis favorable à l'unanimité

35. Permis d'urbanisme d'impact limité - 2023/1773/IL - Résultats de l'enquête publique et avis sur la régularisation de la modification d'une voirie - Avis

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique;
- émettre un avis sur la régularisation de la modification de la voirie sur bien sis Rue des Ateliers à 7134 Leval et faisant partie du domaine public.

Avis défavorable à l'unanimité

PERSONNEL

36. Personnel administratif - Chef de bureau spécifique Niveau A - Déclaration de vacance d'emploi - Appel aux candidats par recrutement & promotion - Décision

Le Conseil communal est invité à déclarer un emploi de Chef de bureau spécifique Niveau A vacant au cadre et à lancer un appel aux candidats par recrutement et promotion, selon les modalités de l'appel restreint.

Accord à l'unanimité

37. Subvention Région wallonne - Maintien de deux agents constatateurs communaux à temps plein - Décision 2024

Le Service public de Wallonie agriculture ressources naturelles environnement a élaboré une nouvelle procédure d'octroi et de liquidation des subventions visant à soutenir l'engagement ou le maintien de l'engagement d'agents constatateurs en matière environnementale [Subvention visée aux articles D.151 et R.107 du livre Ier du Code de l'environnement tel qu'en vigueur à partir du 1er juillet 2022].
Afin d'obtenir la subvention précitée, le Conseil communal est invité à décider du maintien en fonction de deux agents constatateurs à temps plein durant l'année 2024.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

38. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 4 - Présentation et validation du plan de pilotage de l'école Binche 7 en vue de la présentation au DCO avant validation par celui-ci - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord à propos du plan de pilotage de l'école fondamentale Binche 7, en vue de la présentation au délégué au contrat d'objectifs avant la validation de celui-ci.

Accord à l'unanimité

39. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation de l'enseignement maternel au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du collège communal du 8 janvier 2024 point 16, par laquelle il décide de prendre acte de la nouvelle répartition des emplois dans l'enseignement maternel au 1er octobre 2023, suite au nouveau comptage des emplois.

Accord à l'unanimité

40. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de psychomotricité au 28 août 2023 et au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 05 février 2024, point n°18, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de psychomotricité dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche au 28 août 2023 et au 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

41. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours d'éducation physique à partir du 28 août 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 05 février 2024, point n°19, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours d'éducation physique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 28 août 2023.

Accord à l'unanimité

42. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de morale au 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°14, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de morale au 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

43. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion catholique à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°15, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion catholique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

44. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion orthodoxe à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°19, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion orthodoxe dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

45. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion islamique à partir du 1er octobre 2023 - Prise de connaissance - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 29 janvier 2024, point n°16, par laquelle il prend connaissance de l'organisation du cours de religion islamique dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

46. Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Organisation du cours de religion protestante à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège du 29 janvier 2024, point n°20, par laquelle il décide de prendre connaissance de l'organisation du cours de religion protestante dans l'enseignement fondamental officiel subventionné de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

47. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Création d'un demi-emploi le 20 novembre 2023 à l'implantation de la rue de la Pépinière à Binche (Binche 3) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 15 janvier 2024, point n°4, par laquelle il prend acte de la création d'un demi-emploi le 20 novembre 2023 à l'école Binche 3, implantation de la rue de la Pépinière, soit une augmentation de 3 à 3,5 emplois.

Accord à l'unanimité

48. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Création d'un demi-emploi le 22 janvier 2024 à l'implantation de la rue des Ecoles à Buvrinnes (Binche 4) - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 23 février 2024, point n°17, par laquelle il prend acte de la création d'un demi-emploi le 22/1/2024 à l'école Binche 4, implantation de la rue des écoles à Buvrinnes, soit une augmentation de 5 à 5,5 emplois.

Accord à l'unanimité

49. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Capital-périodes dans l'enseignement primaire du 28 août 2023 au 30 septembre 2023 - Direction - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnels débutants - Fla/primos - Encadrement différencié - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 11 mars 2024, point n°44, par laquelle il prend connaissance du nouveau capital-périodes dans l'enseignement primaire du 28 août 2023 au 30 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

50. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Capital-périodes dans l'enseignement primaire du 01 octobre 2023 au 05 juillet 2024 - Directions - Instituteurs(trices) primaires - Accompagnement personnalisé - Délégué-référent pour personnels débutants - Fla/primos - Encadrement différencié - Périodes octroyées pour augmentation de population scolaire de 10 % - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 mars 2024, point n°20, par laquelle il prend connaissance du nouveau capital-périodes dans l'enseignement primaire du 01 octobre 2023 au 05 juillet 2024 et à le soumettre à la ratification du Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Accord à l'unanimité

51. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 25 septembre 2023, point n°8, par laquelle il décide de se prononcer sur l'organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche à partir du 1er octobre 2023.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

52. Enseignement artistique à horaire réduit - Conservatoire Marcel Quinet - Activité au sein des écoles - Année scolaire 2023/2024 - Convention de partenariat pour l'organisation d'un projet "Esquisses" 2023/2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 23 février 2024, point n°206, par laquelle il décide d'adopter la convention de partenariat pour l'organisation d'un projet "Esquisses" 2023/2024.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

53. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Convention APRC 2 - Diplôme(s) en poche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 8 janvier 2024, point n°17, par laquelle il décide d'adopter la convention APRC 2 - Diplôme(s) en poche et d'inscrire la différence en modification budgétaire n°1 de 2024, à l'article de fonctionnement de l'ISPO.

Accord à l'unanimité

PCDR

54. Programme Communal de Développement Rural - Rapport annuel 2023 - Approbation

Les communes bénéficiant de conventions de Développement rural ont l'obligation de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de leur opération de développement rural. Le Conseil communal est invité à valider le rapport annuel 2023 dudit programme.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

55. Rapport d'avancement final 2023 des activités du Conseiller en Energie - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'avancement final 2023 des activités du Conseiller en Energie, pour l'octroi à la Ville de Binche du budget nécessaire à la couverture des frais de fonctionnement, liés aux actions dans le cadre du projet « Communes Energ'éthiques ».

Accord à l'unanimité

56. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2024

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

Accord à l'unanimité

ACCUEIL TEMPS LIBRES

57. Accueil Temps Libre - Convention entre l'ATL et l'ONE - Avenant - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant de la convention entre l'ONE et la Ville de Binche dans le cadre de l'Accueil temps libre (ATL), dans lequel le paragraphe n°1 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par un nouveau §1, rédigé comme suit : « *La Ville de Binche procède à l'engagement d'un.e coordinateur.trice ATL, dont un mi-temps est subventionné par l'ONE et consacré aux missions de Coordination ATL».*

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

58. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2024 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2024, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2500 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

59. Plan de Cohésion Sociale - Approbation de l'évaluation quantitative 2020/2023 du PCS et des rapports financiers PCS, "Article 20" et Energie - Année 2023

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :
- l'évaluation quantitative 2020/2023 du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche ;
- le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023;
- le rapport financier « Article 20 » du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023,
- le rapport financier relatif à la subvention énergie de 5.000€ dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité

60. Approbation de conventions (sans transfert financier) pour trois partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :
- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et l'AVIQ;
- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et SORALIA;
- la convention de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et l'Immobilière Sociale entre Sambre et Haine (ISSH).

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

61. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Modification du mode de stationnement à Binche - Rue des Verriers- Décision

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire autorisant le stationnement en partie sur le trottoir et sur la chaussée à Binche, rue des Verriers, du côté pair entre le n°2/34 et le n°2/18, du côté impair entre le n°1 et le n°101. Le stationnement serait interdit du côté pair entre les n°8 à 26.

Accord à l'unanimité

62. Police administrative - Règlement complémentaire interdisant la circulation dans la rue Samain à Waudrez à tout conducteur (excepté les cyclistes) depuis la rue J. Mertens à et vers la rue du Berceau - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route interdisant la circulation dans la rue Samain à Waudrez à tout conducteur, excepté les cyclistes, depuis la rue J. Mertens, à et vers la rue du Berceau.

Accord à l'unanimité

63. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, à la rue Salvador Allende n°15.

Accord à l'unanimité

64. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue de Merbes, n°73.

Accord à l'unanimité

65. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, à la Cité Noël Lustre, n°78.

Accord à l'unanimité

66. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Ressaix, à la rue de la Station, sur le trottoir opposé, face à la Pharmacie Dumont située à la rue de la Station au n°46a.

Accord à l'unanimité

67. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, Avenue Marie-José, sur le trottoir opposé à l'habitation n°194.

Accord à l'unanimité

68. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la rue Reine Astrid, n°27.

Accord à l'unanimité

69. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration de zones striées à Binche à l'avenue de Burlet et la rue de Sebille - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant des zones striées à Binche, à l'Avenue de Burlet et à la rue de Sebille, à proximité de l'école "Le Sacré-Coeur".

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

70. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 06 février 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 06 février 2024.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

M. Fragapane indique être interpellé par des citoyens sur l'état des trottoirs au niveau du n°73 de la rue Joseph Wauters. Il demande aussi la situation des travaux en cours et face à l'ancienne gendarmerie, à Péronnes.

M. Piret précise que des vidéos d'Urbex circulent relativement au site des Récollets. On constate que les parties intérieures du bâtiment sont conservées sur ces vidéos. Il indique que la Ville a refusé la perception de subsides, en vue de la conservation du bien. Il souligne à nouveau que l'intérieur du bâtiment est classé et que la désacralisation n'enlève rien à ce classement. Il indique savoir que le bâtiment est privé et que selon lui, il ne s'agit pas d'un élément qui doit arrêter la Ville dans des démarches au-delà de la sécurisation du domaine public. Il relève que le bâtiment était l'un des derniers bâtiments présentant des éléments de Renaissance, des boiseries de l'époque. Il indique que l'argent investi par la Ville de Binche, dans la sécurisation, est plus que probablement perdu puisse que le propriétaire ne paiera pas, on le sait, il n'en a pas les moyens. Il demande à la Ville de Binche d'envisager une expropriation, de sorte que l'argent ne soit pas dépensé à perte mais le soit dans un bâtiment qui devienne propriété de la Ville de Binche. M. Piret souligne qu'il manque de grandes salles de réception à Binche et que les dépenses en patrimoine suscitent toujours des commentaires en gaspillage d'argent public. Néanmoins, lorsqu'elles ont été effectuées et que les bâtiments présentent un cachet qui bénéficie au cadre bâti, tout le monde est alors content de l'investissement de cet argent.

Sur l'état des trottoirs, M. Devin indique que M. l'Echevin des Travaux se rendra sur place afin de prendre connaissance de la situation et d'envisager la suite. Relativement aux travaux en face de l'ancienne gendarmerie, il s'agit d'un chantier de la SWDE. Les informations relatives à la suite du chantier seront données auprès des Conseillers. En ce qui concerne les Récollets et selon M. Devin, il n'y a rien de neuf dans le dossier. C'est bien un bâtiment de propriété privée et la sécurité au droit du bâtiment est bien de la responsabilité de la Ville de Binche. En ce qui concerne la conservation du patrimoine sur un bâtiment de propriété privée, elle ne relève pas de la compétence de la Ville. Il demande de ne pas accuser la majorité du non-entretien du patrimoine, compte tenu des investissements importants délivrés pendant cette mandature sur la thématique. Sur les projets qui pourraient arriver afin d'utiliser un bien tel que celui des Récollets à la suite d'une rénovation, il dit que ce type de projet est plus qu'hypothétique. On attend, à la suite d'une mobilisation de citoyens, un premier projet pour la tour Saint-Albert. Depuis 4 ans et 10 mois, aucun projet n'a été déposé pour la reconversion du site. Il estime que la Ville de Binche assume, dans ce dossier, ses responsabilités et demande que l'on ne développe pas de théorie du complot par rapport à des projets cachés et qui seraient dans les caisses de la Ville de Binche, pour le futur du site.

M. Piret indique qu'il pourrait y avoir un avenir pour cet édifice.

M. Devin indique que Mme La Ministre a souhaité donner une deuxième chance au bâtiment et qu'actuellement il n'y a pas de perspective et absolument rien sur la table.

*

La séance est levée.

Séance du Conseil du 23 avril 2024 à 19h30

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
71	Personnel employé administratif - Recrutement d'un Gradué spécifique Orientation juridique/économique et commerciale - Niveau B	Pers.
72	Personnel employé administratif - Recrutement d'un Gradué spécifique Orientation économique et commerciale - Niveau B	Pers.
73	Personnel employé - Recrutement d'un Attaché spécifique Architecte - Niveau A	Pers.
74	Personnel employé - Réserve de recrutement d'Attaché spécifique juriste A1sp (2015) - Renouvellement	Pers.
75	Personnel employé administratif - Recrutement Attaché spécifique juriste - Niveau A	Pers.
76	Personnel employé administratif - Recrutement d'un Chef de bureau administratif - Niveau A1 (1er poste)	Pers.
77	Personnel employé administratif - Recrutement d'un Chef de bureau administratif - Niveau A1 (2ème poste)	Pers.
78	Personnel employé administratif - Recrutement d'un Chef de bureau administratif - Niveau A1 (3ème poste)	Pers.
79	Agents constatateurs d'infractions environnementales - Réussite formation & désignation - Prise de connaissance	Pers.
80	Personnel - Auxiliaire professionnelle statutaire - Démission - Mise à la retraite	Pers.
81	Modification de la composition des membres de la CCATM - Arrêt de la nouvelle liste - Décision	Urb.
82	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Nouvelle organisation du cours de psychomotricité suite à l'augmentation de cadre de 2 périodes par semaine à partir du 8 mars 2021 - Ratification	Ens
83	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Nouvelle organisation du cours de psychomotricité suite à l'augmentation de cadre de 2 périodes par semaine à partir du 4 mai 2021 - Ratification	Ens
84	Enseignement maternel - Année scolaire 2020/2021 - Nouvelle organisation du cours de psychomotricité suite à l'augmentation de cadre de 2 périodes par semaine à partir du 8 mars 2021 - Ratification	Ens
85	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Réduction d'attribution de commun accord d'un maître d'éducation physique à charge de la Ville de Binche de 6 périodes à 4 périodes par semaine et à dater du 8 novembre 2023 - Ratification	Ens

86	Enseignement maternel et primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un maître d'éducation physique et de maître de psychomotricité dans des emplois vacants et non vacants à titre temporaire - Ratification	Ens
87	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine du 06 février 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification	Ens
88	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'un instituteur primaire à raison de 5 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche et à dater du 23 janvier 2024	Ens
89	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 7 périodes par semaine du 24 février 2024 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
90	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Mise à la retraite d'une puéricultrice définitive à raison de 36 périodes à partir du 1er mars 2024 - Prise de connaissance	Ens
91	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 11 périodes par semaine du 29 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
92	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 et 2024/2025 - Institutrice primaire à titre définitif - 2ème Demande de détachement - Congé pour mission auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Administration Générale de l'Enseignement - Direction de gestion du Hainaut à Mons - Ratification	Ens
93	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle à titre temporaire et à raison d'1/5 temps du 28 avril 2024 au 27 décembre 2025 - Ratification	Ens
94	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une institutrice primaire à titre définitif du 26 août 2024 au 25 août 2025 - Ratification	Ens
95	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant à partir du 28 août 2023 et à raison de 24 périodes par semaine - Ratification	Ens
96	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 4	Ens

	périodes par semaine du 29 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	
97	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 12 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 18 septembre 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
98	Enseignement maternel - Année scolaire 2021/2022 - Désignation et affectation d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 22 périodes à titre définitif et à raison de 2 périodes à titre temporaire dans un emploi vacant à partir du 1er septembre 2021 à raison de 2 périodes à titre temporaire dans un emploi non vacant du 1er septembre 2021 au 30 septembre 2021 et à raison de 2 périodes à titre temporaire dans un emploi vacant à partir du 1er octobre 2021 - Ratification	Ens
99	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 18 septembre 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
100	Enseignement primaire et maternel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 26 périodes par semaine du 26 septembre 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
101	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine du 28 novembre 2023 au 23 février 2024 - Ratification	Ens
102	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation du congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques à partir du 29 février 2024 - Ratification	Ens
103	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine du 9 janvier 2024 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
104	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice primaire à raison de 4 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche et à dater du 17 novembre 2023 - Ratification	Ens
105	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 7 périodes par semaine du 11 décembre 2023 au 23 février 2024 - Ratification	Ens
106	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion linguistique anglais à titre temporaire dans un emploi non-	Ens

	vacant à raison de 4 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche en remplacement de la titulaire du 25 mars 2024 au 29 mars 2024 et à raison de 2 périodes supplémentaires en tant que maîtresse de seconde langue en néerlandais à partir du 02 avril 2024 en cas de prolongation du congé de maladie de la titulaire - Ratification	
107	Enseignement primaire - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de morale à partir du 20 novembre 2023 et démission au 22 décembre 2023 - Ratification	Ens
108	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 5 périodes par semaine du 28 novembre 2023 au 23 février 2024 - Ratification	Ens
109	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Démission d'une enseignante de son poste d'institutrice primaire à titre temporaire à raison de 5 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche en date du 13 décembre 2023 et prestation d'un préavis du 18 décembre 2023 au 24 décembre 2023 - Ratification	Ens
110	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
111	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Abrogation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2023 au 29 septembre 2023 - Ratification	Ens
112	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
113	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
114	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
115	Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant du 28 août 2023 au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens
116	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de détachement d'une directrice à titre définitif - Congé pour mission auprès du C.E.C.P. - Accord de principe pour l'année scolaire 2024-2025 -	Ens

	Ratification	
117	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de disponibilité pour convenance personnelle d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif à partir du 25 août 2024 - Ratification	Ens
118	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire dans des périodes vacantes à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
119	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes vacantes à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
120	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire dans des périodes vacantes à partir du 28 août 2023 - Ratification	Ens
121	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'un instituteur primaire à raison de 24 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
122	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 24 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
123	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire à raison de 12 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
124	Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'un maître de psychomotricité à raison de 13 périodes par semaine dans un emploi vacant à partir du 1er avril 2024	Ens
125	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
126	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
127	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024 - Décision	Ens
128	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle à raison de 26 périodes par semaine à partir du 1er avril 2024	Ens
129	Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 -	Ens

	Personnel - Nomination à titre définitif d'une puéricultrice à raison d'un temps plein soit 36 périodes par semaine au 1er mars 2024 - Décision	
130	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de diction et déclamation à titre définitif du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 - Renouvellement - Ratification	Ens
131	Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre définitif et à titre temporaire à raison de 6 périodes par semaine du 8 janvier au 30 avril 2024 - Ratification	Ens
132	Enseignement artistique à horaire réduit - Conservatoire Marcel Quinet - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Demande de congé pour une interruption complète de la carrière professionnelle lors de la naissance d'un enfant dans le cadre du congé parental d'un professeur de flûte à bec à titre définitif pour la totalité de sa charge, soit 3 périodes par semaine, du 11 mai au 5 juillet 2024 - Ratification	Ens